

Espace La Forêt de GRIES

11 novembre 2024

9h-13h

BOURSE
AUX
VÊTEMENTS enfants **ET**
adultes
+ JOUETS



copyright hussle.com.au

RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTIONS
lesgrainesdemomes@gmail.com



/lesgrainesdemomes

10€ LA TABLE - BUVETTE & GÂTEAUX

REGLEMENT DE LA BOURSE aux vêtements enfants et adultes + jouets

Organisée par l'association Les Graines de Mômes de Gries

La Bourse est ouverte exclusivement aux particuliers, à condition de renvoyer le coupon-réponse ci-dessous totalement et correctement rempli, accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre « Les Graines de Mômes » et d'une photocopie recto-verso de la carte d'identité.

Le bulletin devra être envoyé à : Madame Céline Eby, 2 B rue des chênes, 67240 Gries. Remarque : l'inscription ne sera définitive que lorsqu'un mail de confirmation vous sera envoyé.

Toute déclaration et/ou vente frauduleuse seront sanctionnées. S'agissant d'une bourse aux jouets et vêtements d'enfants et d'adultes, aucune autre vente ne sera acceptée. Les stands de boissons et denrées alimentaires à consommer sur place sont exclusivement réservés aux organisateurs.

· L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accidents qui peuvent survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation. Les animaux sont strictement interdits.

· L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correct.

· Les emplacements réservés sont distribués au fur et à mesure des inscriptions.

Toute réservation non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en considération.

· Mise en place des exposants de 8h00 à 9h00. Toute place non occupée à 8h45 sera redistribuée et il ne sera accordé aucun remboursement. Merci de prévoir de la monnaie, nous ne serons pas en mesure de vous dépanner le jour de l'événement.

Attention ! Si vous achetez des objets pour les revendre et si vous participez fréquemment à de telles manifestations, vous vous livrez clandestinement à une activité de brocanteur ou d'antiquaire. Dans ce cas, vous vous exposez aux sanctions prévues par la loi et vous risquez en outre une vérification approfondie de votre situation fiscale et commerciale. Si les objets mis en vente se révèlent être volés, vous encourez les sanctions prévues à l'article 321-1 et suivants du Nouveau Code Pénal.

· En cas de non-respect de ce règlement, l'association organisatrice est seule juge et peut ainsi procéder à l'exclusion.

· Ce règlement a été déposé à la Mairie et au bureau de Police de Haguenau.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Adresse :

E-mail : Téléphone :

demande à participer à la Bourse aux vêtements enfants et adultes + jouets du 11 novembre 2024 et réserve table(s) à 10,00€.

Ci-joint un chèque de euros libellé à l'ordre de Graines de Mômes

N° de carte d'identité : [copie à joindre obligatoirement]

Lieu de délivrance :

J'atteste sur l'honneur que l'origine des objets mis en vente est conforme à la loi.

Signature :